

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le Lundi 27 Juin 2022 , à 18 heures, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du Maire, Christian CLAVEL.

Sont présent(e)s :

- M. Franck DUBIEZ
 - Mme Marie-Anne PRINCE
 - Mme Monique BARRAT
 - Mme Madeleine CAZES
 - Mme Fabienne MAJOUREL
 - Mme Elisabeth BOUVET
 - M. Christophe GROUSSET
 - Mme Céline DESHONS
 - M. Augustin VEILLARD-BARON
 - M. Christian CLAVEL
- M. Eric MALCOSTE a donné procuration à Mme Marie-Anne PRINCE

Le Maire, Président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Mme Fabienne MAJOUREL est nommée secrétaire de séance.
Mme Laure MARTENS, secrétaire de Mairie assiste à la réunion.

ORDRE du JOUR :

- 1- Désignation du Coordinateur pour le recensement de la population en 2023.
- 2- Décision modificative : Budget AEP
Compte 2318 -1 000.00€ Compte 203 + 1.000.00€
- 3- Décision modificative Budget Assainissement:
Compte 61523 - 50.00€ Compte 706129 +50.00€
- 4 - Décision modificative : Budget principal financement du mobilier urbain.
- 5 - Subvention pour Radio Escapade.
- 6 - Annulation de la délibération 23/2022 du 21 mars 2022, subvention du soutien à l'UKRAINE, via le fond d'action extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).
- 7 - SMEG : Mise à disposition de SMEG des installations d'éclairage public de la Commune au titre du transfert de compétence.
- 8 - Redevance domaine public.
- 9 - Redevance Réseau Public
- 10-Modalité des publicités des actes de la commune

QUESTIONS DIVERSES :

Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 21 mars 2021.
Aucune remarque n'ayant été présentée le maire propose de passer au vote :

Approbation du procès-verbal du 21 Mars 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1- Désignation du Coordinateur pour le recensement de la population en 2023 :

Le maire rappelle que la commune de Cros fera l'objet d'un recensement de la population entre le 19 janvier et 18 février 2023..

Le dernier datant d'il y a 5 ans (en 2017). Il rappelle également la façon dont est réalisé le recensement, ce à quoi il sert et le besoin en personnel pour le réaliser.

Compte tenu du nombre d'habitants il apparaît qu'il faudra 1 agent recenseur et un coordinateur communal.

Le rôle du coordinateur qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population. C'est lui qui fait le lien avec les agents de l'INSEE.

Sa nomination relève d'une délibération du conseil municipal puis d'un arrêté municipal.

Le choix de l'agent recenseur se fera à l'automne 2022.

Il propose de confier cette fonction à notre secrétaire de mairie Mme Laure Martens .Cette fonction fait l'objet d'une formation spécifique qui se déroulera au mois de novembre 2022.

Approuvé à l'unanimité.

2 - Décision modificative : Budget AEP

A la demande de la trésorerie le maire explique que la publicité nécessaire à la consultation des entreprises pour l'établissement du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable qui a été imputée par erreur au compte 2315 doit être affectée en Investissement au compte 203 correspondant aux frais d'études.

Il propose donc de procéder à une modification du budget afin de tenir compte de cette remarque.
Compte 2315 -1 000.00€ Compte 203 + 1.000.00€

.....

Approuvé à l'unanimité

3 - Décision modificative Budget Assainissement:

Lors de l'établissement du budget d'assainissement nous avons légèrement sous estimé la somme que nous demanderait l'agence de l'eau au titre de la pollution il y a donc lieu pour pouvoir régler l'Agence d'augmenter le compte 706129 de la somme de 50€ et de réduire le compte 61523 de 50€ afin de ne pas modifier l'équilibre du budget AEP.

compte 706129 = +50,00€ , Compte 61523 =-50,00€

Approuvé à l'unanimité

4- Décision modificative Budget principal financement du mobilier urbain.

La constatation que notre salle de réunion du conseil municipal ne répondait plus aux besoins de notre époque et de l'usage qui en est fait le maire propose que nous remplacions le mobilier actuel par un mobilier plus

pratique et surtout dédié à cette seule salle ce qui évitera les manutentions actuelles entre le 1° étage et le rez de chaussée et à y installer des équipements supplémentaires pour faciliter les réunions.

Il propose donc de modifier le budget principal en réduisant le compte 2315 « installations, matériel et outillage » de 5 000€ et d'augmenter le compte 2184 mobilier de 5 000€

Compte 2315 = -5 000€ et compte 2184= +5 000€

Approuvé à l'unanimité

5 - Subvention pour Radio Escapade.

Comme chaque année Radio-Escapade , qui est une radio associative locale contacte les communes du territoire pour l'aider à maintenir son activité et nous demande de lui accorder une subvention.

Le maire précise que tous les documents concernant l'activité de cette radio ont été reçus à la mairie et que le conseil a pu en prendre connaissance.

De la discussion il ressort que cette radio présente de l'intérêt pour le territoire et pour la commune dont les activités culturelles sont relayées par cette antenne.

En conséquence le maire propose qu'une subvention de 200€ soit allouée à Radio Escapade.

Approuvé à l'unanimité

6 - Annulation de la délibération 23/2022 du 21 mars 2022, subvention du soutien à l'UKRAINE, via le fond d'action extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

Le maire rappelle que lors d'un conseil municipal précédent nous avons pris une délibération de soutien à la population Ukrainienne dans le conflit avec la Russie d'un montant de 1000€.

La Trésorerie de Saint Hippolyte du Fort a refusé de donner suite à cette délibération au motif que nous n'avions pas précisé à qui nous attribuerions cette somme (Association, ONG etc)

Le maire a donc recherché comment faire pour que cette subvention de la commune de Cros arrive bien au peuple Ukrainien. Il apparaît que, à travers le Centre de Crise et de Soutien, le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères gère un fond de concours dédié au collectivités territoriales (FACECO) qui souhaite apporter une aide humanitaire d'urgence aux victimes à l'étranger. Ce fond a ouvert une collecte pour le conflit Ukrainien. Il propose donc au conseil d'une part d'annuler la délibération 23/2022 du 21 mars 2022 et d'en prendre une autre au profit de « FACECO-pour Action Ukraine FDC numéro 1-2-00263 Commune de Cros 30170 GARD » du même montant.=1000€

Approuvé à l'unanimité

7 - SMEG : Mise à disposition de SMEG des installations d'éclairage public de la Commune au titre du transfert de compétences.

Le maire rappelle que le conseil municipal a déjà délibéré pour transférer la compétence Eclairage Public au SMEG, mais pour que ce transfert puisse se réaliser il est nécessaire que toutes les installations nécessaires à l'exécution de cette compétence soient également transférées au SMEG, candélabre, armoires électriques etc...

Un PV précise la consistance des installations à transférer et leur valeurs comptables.

Pour cela le maire fait lecture de la délibération établie par le SMEG et propose au conseil municipal d'autoriser le maire à signer toutes les formalités nécessaires à ce transfert de compétence.

Approuvé à l'unanimité

8 - (RODP) Redevance D'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de transport et de Distribution d'électricité.

Cette redevance payée à la commune par Enedis, qui nous ait réglée depuis déjà plusieurs années, nécessite maintenant que son montant fasse l'objet d'une délibération du conseil municipal. Le montant dépend des surfaces occupées par les installations et des longueurs des lignes électriques. Pour la commune de Cros le montant maximum est de 221,21€ que le maire propose que nous adoptions.

Approuvé à l'unanimité

9 – (RODP) Redevance d'Occupation du Domaine Public par des Ouvrages de Télécommunications.

Comme pour les installations de transport d'électricité, le maire explique que nous percevons une redevance sur les installations de télécommunications situées sur notre territoire. Le plafond de la redevance est pour 2022 de 56,85€ / km d'aérien et 28,43€/m² d'installation (comme les armoires par exemple).

Ce qui sur la commune donne une redevance de 4,508Km x 56,85€ = 256,28€ pour les lignes et 1 m² x 28,43€ = 28,43€ pour les autres installations soit un total de **284,71€**

Le maire propose que ce soit ce montant de 284,71 € qui soit demandé.

Approuvé à l'unanimité

10-Le décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements modifie la façon dont doivent être publiées les délibérations, rédigés et publiés les comptes rendus de séance et les PV De réunion du conseil municipal.

Pour les communes de moins de 3500habitants une dérogation à ce décret permet de choisir par délibération les modalités de publication soit par affichage, soit par publication papier soit sous forme électronique. Ce choix pouvant être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération.

Le maire pense que la façon dont nous procédons permet d'informer rapidement et de façon complète la population et il propose de conserver cette façon de procéder qui est :

- Affichage papier sous 3 jours à la porte de la mairie des décisions du conseil municipal (PV)
- Puis après retour du contrôle de la légalité : publicité sous forme électronique sur le site de la commune
- Après approbation du compte rendu de séance du conseil municipal lors de la séance suivante édition papier conservée au secrétariat de la mairie et publication électronique sur le site de la commune.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Inauguration du Verger des Sauvages prévue le 8 septembre 2022.

Mise en place du Comité pour gérer ces festivités :

Marie Anne PRINCE Christophe GROUSET Elisabeth BOUVET Franck DUBIEZ

Augustin BARON VEILLARD.

M. ROUSSEL Jean Louis réfléchi à la vente du chemin d'accès du Verger des Sauvages et de L'espace Chasseurs en contre partie de la clôture du pré et accès au bois.

Stockage des poubelles à Cévennes :

Plusieurs camions bennes ont été nécessaires pour emporter le dépôt sauvage du Week-end. Comme ce dépôt correspond au rassemblement de l'association IVI qui s'est tenu au hameau de l'Eglise de Cros. Si il s'avère après enquête qu'il s'agit bien de cette association, un courrier lui sera adressée afin de lui faire part de notre reprobation pour ce type de comportement qui génère des couts supplémentaires à la commune.. A noter que ce n'est pourtant pas dans les habitudes de cette association qui organise depuis de très nombreuses années ce rassemblement de se comporter de la sorte.

Visite le lundi 18 juillet du Sénateur du Gard : M BURGOA.

Mme Elisabeth BOUVET souhaite que l'on réfléchisse à l'installation d'une borne recharge Véhicule Electrique sur la voie publique.

Mme Madeleine CAZES relance sa requête pour un défibrillateur. Un RDV est prévu le 28 juin 22 pour définir le contrat : location, entretien, prestataire....

Chemins Communaux : Elisabeth et Christophe ébauchent une convention calquée sur celle de la CCPC pour les chemins de Rouveyrac et Bantarde avec les propriétaires.

Mme Céline DESHONS nous informe des prochaines réunions en Septembre :
08 et 22 septembre 2022 == informatique

Mme FENECH assurera du soutien en Anglais.

Atelier cuisine sans cuisson animé par Ophélie UFCV.

Pour le projet du réaménagement de la salle de réunion. Ce projet est ancien mais n'a pas été réalisé car pas prioritaire jusqu'à ce jour. Aujourd'hui c'est différent car la salle du conseil sert beaucoup pour d'autres réunions et il y a lieu de prévoir également en plus du mobilier , un écran de projection, un vidéoprojecteur , un frigo et une machine à café.

Jeudi 14 Juillet, Discours à 11 H suivi d'un apéritif convivial avec la population.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée ni d'intervention demandée,
Le Maire clos la séance à 20h.



Handwritten signatures in blue ink, including a large circular mark, a signature that appears to be 'Dupuis', a signature that appears to be 'Lomet', a signature that appears to be 'Ponce', and a signature that appears to be 'MB Ponce'.